

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:10.000^e

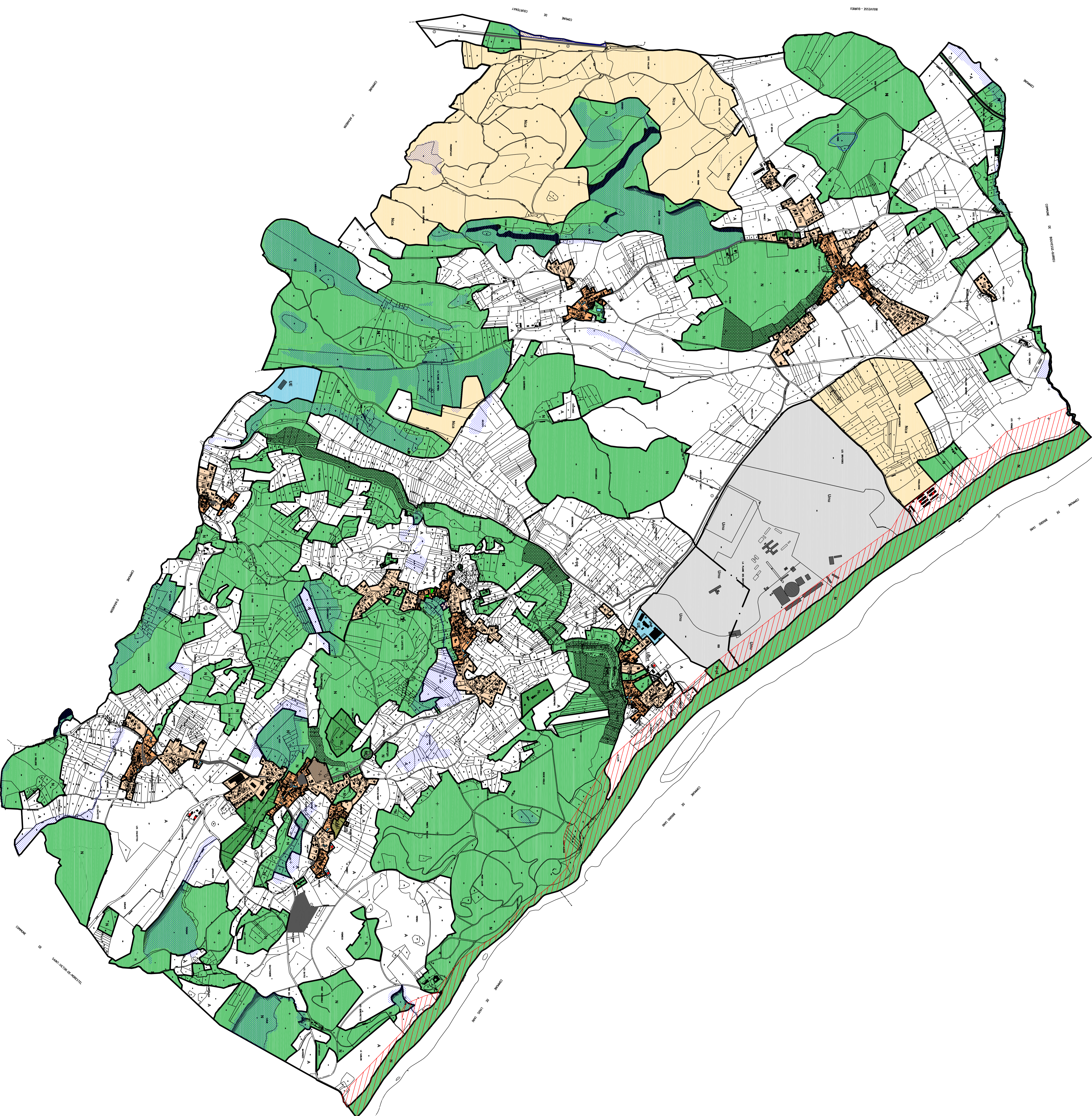
Revision allégée n°1 approuvée le 06 mars 2020
 Modification n°1 approuvée le 06 mars 2020
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 16 décembre 2020

Plan 4.1 - Ensemble de la commune

PROJET ARRETE Par délibération du Conseil Municipal du : 8 MOIS 2012	PROJET APPROUVE Par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013
Vincent BIAVS - urbanisme 73000 Chambéry Tel : 06.80.01.82.51	

LEGENDE

- UA** Secteur dense des cœurs de hameaux
- UArt** Secteur dense des cœurs de hameaux soumis aux risques technologiques
- UB** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation
- UBrt** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
- UE** Secteur destiné aux activités économiques
- UErt** Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
- Unu** Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire
- AU** Secteur à urbaniser
- A** Secteur agricole
- N** Secteur naturel
- Nc** Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravanning, mobile home, HILL)
- Nca** Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- NL** Secteur de sports et loisirs de plein air
- Nt** Secteur destiné aux infrastructures de transport
- pi** Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
- pr** Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
- pe** Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable
- Espace boisé classé
- Bâtiment d'élevage
- Emplacement réservé
- Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
- - - Marge de recul imposée
- Zone humide
- Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Services d'Utilité Publique - document 5)
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)
- Site pollué : Copropriété Le Couray
- Secteur protégé (non affectandi) au titre de l'article L 123-1-7^e du code de l'urbanisme.



Liste des emplacements réservés		
N°	Objet	Bénéficiaire
1	Création espace public	450 m ² Commune
2	Création trottoir	1.500 m ² Commune
3	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	3.800 m ² Commune
4	Reconstruction de la station d'épuration	33.000 m ² Commune
5	Création espace public	400 m ² Commune
6	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	1.400 m ² Commune
7	Création espace public	230 m ² Commune
8	Création d'un espace vert public	2.900 m ² Commune
9	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	5.900 m ² Commune
10	Création espace public	400 m ² Commune
11	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	14.500 m ² Commune
12	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	5.400 m ² Commune
13	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	3.200 m ² Commune
14	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	800 m ² Commune
15	Création châtimentenment doux : vélos et plicions	8.200 m ² Commune